

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1774 prescrivant suspension du permis de conduire.

n° 1774

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1964

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1965

Date du numéro
31 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 290 délivré le 18 août 1955 au sieur Hoche Robleh Idleh, somali issa saad moussa, né en 1928 à Djibouti, fils de feu Robleh Idieh et de Bouho Barreh, gendarme du cadre d'Outre-Mer, est suspendu conformément aux dispositions de l'article 129 de l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962: Le permis de conduire n° 952 délivré le 12 janvier 1962 au sieur Ibrahim Aden Ali,,somali issack abar awal, né en 1938 à Djibouti, fils de Aden Ali et de Kadidja Djama, chauffeur, demeurant quartier 3, avenue 26, maison 8, est suspendu conformément aux dispositions de l'article 129 de l'arrêté n° 479 du 14 avril 1962.